



découvert autorisé annulé.

Par **emmanuelle87**, le **08/07/2011** à **11:44**

Bonjour,

Un tas de "petits" soucis bancaires. Un découvert autorisé de 400 euros, somme assez conséquente puisque, étant étudiante je ne travaille qu'à 15 heures par semaine, mes revenus sont donc faibles.

Il m'arrive de temps à autres de dépasser ce découvert, ce qui n'est pas légal, et je le sais bien, mais jamais d'incident jusqu'à présent, à part, évidemment, des frais, des frais, et encore des frais, ce qui est tout à fait normal parce que j'outrepasse les termes du "contrat". Il m'est arrivé d'aller jusqu'à - 600 euros (la situation a été cependant vite régularisée.)

Le mois dernier, j'étais à -430 et deux chèques ont été rejetés. Bien sûr, j'avais été informée avant par courrier de la situation de mon compte qu'il fallait que je régularise, et j'ai donc écrit un courrier au directeur de l'agence, expliquant ma situation, en m'excusant, demandant s'il était possible d'éviter de rejeter mes deux chèques, et en disant que la situation ne se reproduirait plus compte tenu du fait que j'allais passer à 30 heures par semaine à partir du 11 juillet 2011.

Bref, tout ça pour dire, que suite à ce courrier, un message m'a été laissé sur mon fixe afin que je prenne rendez-vous avec un conseiller, je n'étais pas chez moi, mais en vacances. Aujourd'hui j'apprends donc le rejet de 2 chèques, qui ont bien été débités il y a 15 jours, plus les frais de rejet, et en me connectant sur mon compte afin de voir son état, je me rends compte que mon découvert a été enlevé sans que j'en sois informée. J'ai donc reçu aujourd'hui un courrier me signalant que mon compte était débiteur de 30 euros et qu'il fallait que je régularise la situation. Mais rien pour les chèques.

je sais que je suis fautive, mais peut-on m'enlever mon découvert sans préavis et sans m'en informer préalablement ? Est-ce normal que les chèques rejetés n'aient pas été recredités sur mon compte ? Suis-je interdit bancaire ? (j'ai pu me servir de ma carte bleue)

c'est un peu long tout ce baratin, et flou, mais si quelqu'un peut me renseigner, avant mon passage à la banque... ça ne serait pas de refus. Merci.

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **11:58**

Pour l'instant vous ne semblez pas être interdit bancaire mais la banque, en cas d'abus du découvert, peut le supprimer.